Petit problème...

Par **Bichette78**, le **11/07/2010** à **11:57**

Bonjour à tous!
Alors voici mon problème.J'suis en L1 et j'ai passé les rattrapages il y a quelques temps.
J'ai malheureusement loupé une épreuve(histoire du droit 1er semestre)à cause de la grève SNCF qu'il y avait ce jour là(grève du 24 juin).Je n'ai pas le permis et personne chez moi ne pouvant me déposer :((j'habite à 1h de ma fac).

J'ai,le lendemain matin,demander un justificatif à la SNCF et on m'a expliqué qu'ils n'en délivraient pas car c'était une grève nationale,médiatisée et que donc les universités étaient au courant. Je suis allée voir la responsable des L1 en lui expliquant le pourquoi du comment je n'ai pas pu assister à l'épreuve et elle m'a répondu qu'ils étaient au courant et que je serais simplement défaillante sur cette matière.

Les résultats de la seconde session ont été affichés vendredi soir et j'ai été mise défaillante pour TOUT le 1er semestre!
Est-ce normal?

Je n'ai jamais été absente une seule fois,c'était ma toute première absence de l'année et sur les modalités spécifiques de contrôle des connaissances,il est écrit noir sur blanc qu'"un étudiant absent à l'examen terminal ne sera défaillant que pour l'UE correspondante"

Par **alex83**, le **11/07/2010** à **12:33**

Bonjour,

Non, non, ce n'est pas normal. Mais pas de panique ! =) Allez simplement voir l'administration pour leur signifier ce qui s'est passé. Logiquement ils devraient rétablir ça.

;wink:

Par **Bichette78**, le **11/07/2010** à **13:09**

Merci pour ta réponse alex :)

Oui je vais aller à la fac demain matin voir tout ça avec eux

Par **Miyuki**, le **11/07/2010** à **17:08**

Cela doit dépendre des fac car chez nous def à une matière = def au semestre [img:34ri7p2f]http://forum.juristudiant.com/images/smilies/icon_confused.gif[/img:34ri7p2f] Pour exemple lors de ma première L2 je n'ai pas pu me rendre à un partiel du S3 et du coup sur le relevé à la place de la note il était indiqué ABI (absence injustifié) et défaillant au niveau de résultat et en bas du relevé au niveau de "Résultat d'admission" il y avait indiqué défaillant. Normalement si tu as une ABJ : absence justifiée tu as la note de 0 à la place de déf et tu dois alors compenser avec les autres notes.

Par **Bichette78**, le **11/07/2010** à **17:32**

Ba j'peux malheureusement pas justifier cette absence du fait que la SNCF n'a pas voulu me délivrer de justificatif car selon eux,comme c'était national et médiatisé,les universités étaient au courant.

:(

Donc voilà Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés